

Rapport d'activité

2021

ALMA 13 2A 2B



« La vie est une météo imprévisible ». Ces quelques mots de Claude LELOUCH résonnent particulièrement vrai pour notre Association et ce, à un double titre.

Tout d'abord, parce que cette année encore, elle a dû adapter son activité et ses projets aux contraintes liées à la crise sanitaire sans précédent traversée par notre pays depuis près de deux années.

Ensuite parce qu'elle mesure chaque jour, par le travail d'écoute qu'elle propose, combien la vulnérabilité peut tout à coup surgir et frapper chacun d'entre nous.

Et avec elle, la survenance de violences physiques ou psychologiques.

La crise sanitaire a naturellement eu un impact fort sur l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité mais a également accentué les situations de maltraitance.

La crise économique a aggravé certaines précarités, conduisant des familles à cohabiter de nouveau et induisant de fait des situations à risques. Elle a de manière générale augmenté les sensibilités et conduit à des relations à l'autre plus agressives.

La réponse se trouve dans la prise de conscience, la reconnaissance des besoins réels, l'information, la réflexion sur les pratiques et manières de se comporter. Pour la personne rendue vulnérable par ses déficiences, l'écoute empathique est indispensable.

Notre Association a alors joué son plein rôle. Viscéralement attachée à ce que chacun puisse être entendu dans sa situation et dans sa souffrance, notre équipe a veillé à maintenir sa présence aux côtés des plus faibles, sans jamais perdre de sa capacité d'analyse et de recul sur les situations rapportées.

Nous avons également multiplié les rencontres avec nos partenaires, dans le souci de mieux faire connaître nos actions et de permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier du service d'écoute gratuit.

ALMA13 2A 2B a donc, cette année encore, bravé les tempêtes qui se sont présentées à elle et a apporté à son organisation les modifications propres à lui permettre d'aborder la nouvelle année avec l'envie de mener à bien des projets toujours plus dynamisants.

A nous 2022 !

ALMA lève le voile du silence
ALMA prolonge l'écoute
ALMA analyse ses observations
ALMA agit dans le respect de son éthique



L'association

Association Loi 1901 créée en 1998, adhérente à la Fédération 3977 contre les maltraitances, le centre ALMA 13 2A 2B est une structure autonome qui contribue à la prévention et la lutte contre les maltraitances dans les départements des Bouches du Rhône, de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

Dans toutes ses activités, Alma 13 2A 2B s'inspire de principes éthiques partagés avec la Fédération et respecte son cahier des charges.

ALMA13 2A 2B est animée par des bénévoles issus de divers milieux professionnels, ayant chacun reçu une formation adaptée.

Le siège social de l'association est fixé à la Cité des associations sise 93 La Canebière 13001 Marseille.

Les membres du centre

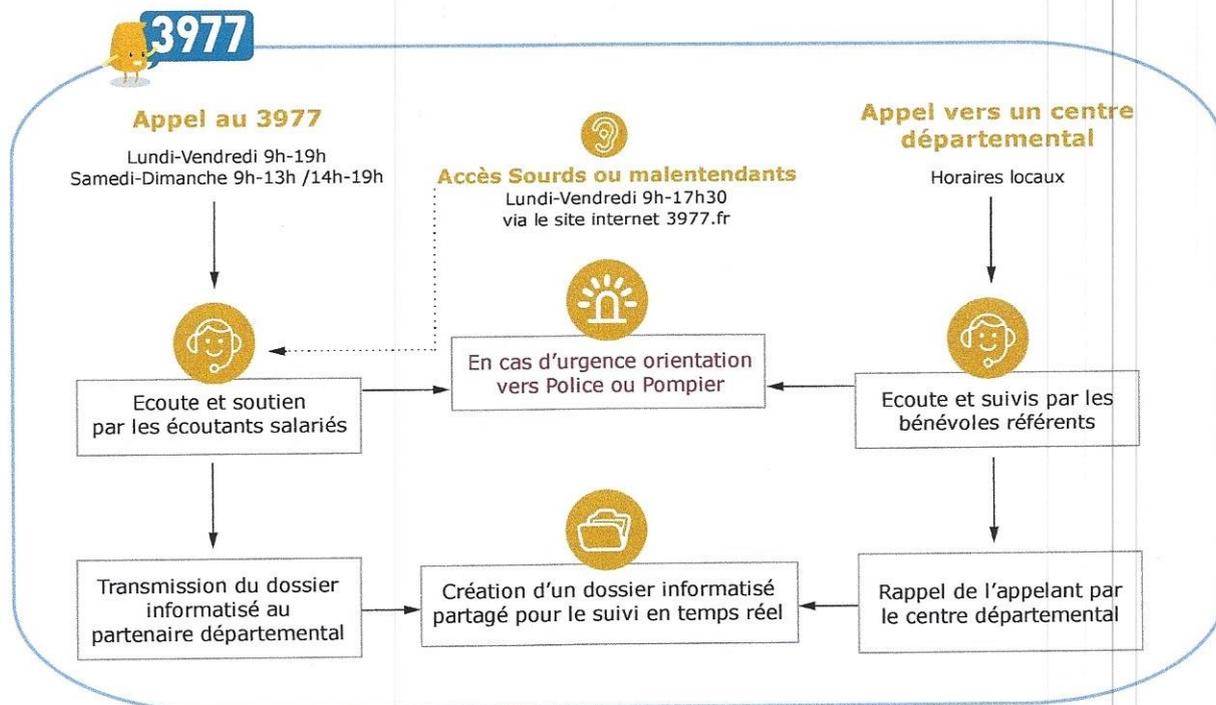
L'équipe du centre est ainsi composée :

- Bénévoles : 8 écoutantes dont 3 référentes,
- Salariées : Le centre dispose d'une secrétaire/coordinatrice pour 28 heures par semaine. Absente pour une partie de l'année 2021, elle a été dument remplacée par une salariée embauchée sous CDD à hauteur de 14 heures par semaine.

Nous avons également été rejoints par un médecin à la retraite au cours du dernier trimestre, d'une aide précieuse pour apporter son analyse et son aide dans les cas nécessitant un avis sur le suivi médical.

Notre structure est toujours en quête active de nouveaux bénévoles.

Parcours d'un appel



Offre d'écoute : Pour qui ?

- Les personnes en situation de vulnérabilité (en particulier une partie des personnes très âgées ou des adultes en situation de handicap), lorsqu'elles sont victimes de maltraitances, et leur entourage ;
- Les proches de ces personnes, en particulier les proches aidants, lorsqu'ils sont témoins de ces maltraitances, et souhaitent contribuer à leur arrêt ;
- Les professionnels intervenant auprès de ces personnes, ayant observé ces maltraitances, ou ayant un doute à ce sujet, et souhaitant leur arrêt.

Tout appelant peut, s'il le souhaite, conserver l'anonymat.

Offre d'écoute : Quand ?

Cette écoute est assurée 3 demi-journées par semaine :

- Le lundi de 14h à 16h30
- Les mardis et vendredis du 9h30 à 12h.

En dehors de ces plages horaires, le numéro de téléphone 3977 permet de joindre la plateforme nationale de la Fédération :

- du lundi au vendredi de 9h à 19h ;
- et le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Offre d'écoute : Comment ?

Le centre n'intervient que sur demande (par téléphone, courrier ou courriel).

Les appels directs au centre sont reçus au numéro : 04 91 08 50 94 et un répondeur reçoit les messages éventuels 24h/24.

Des conseils et un accompagnement personnalisé

Après une phase d'écoute, assurée par des bénévoles « *écoutants* », la situation décrite est analysée en réunion plénière. Il est alors proposé à l'appelant (à la victime si possible), des actions adaptées à cette situation, à ses acteurs et à son contexte.

Un accompagnement complète ces propositions jusqu'à l'arrêt des faits de maltraitance, à une situation jugée acceptable pour la victime, dès l'intervention des professionnels, des services ou des institutions sollicités, ou encore sur demande de l'appelant.

Réunions sur les dossiers

Chaque dossier fait l'objet d'une discussion entre bénévoles, lors d'une réunion plénière qui a lieu chaque semaine.

rincipes d'actions

Des principes éthiques...

- **Respect de la parole et de la dignité de la personne qui appelle**, victime ou témoin ;
- Utilisation des informations recueillies dans le **strict intérêt de la victime présumée**;
- Respect scrupuleux de la **confidentialité** des informations recueillies dans les dossiers ouverts suite à l'appel. Ces informations ne peuvent être communiquées que dans le strict cadre prévu par la Loi ;
- **Neutralité et impartialité** : Les intervenants s'interdisent de substituer leurs propres valeurs et convictions à celles des intéressés ;
- **Libre choix des solutions proposées** : l'appelant ou la victime présumée peuvent les refuser, après qu'elles aient été informées des conséquences ;
- Recueil préalable impératif de l'accord de l'appelant ou de la victime présumée, lorsque le centre propose de prendre des contacts avec des acteurs jugés pertinents.

En cas de **conflit d'intérêt**, le centre se dessaisit du dossier, qui est alors dépaycé dans un autre centre.

... mis en œuvre lors d'une écoute de qualité...

L'association assure une **écoute pluraliste** (au moins deux écoutants) afin de mieux appréhender les situations qui lui sont soumises et de rechercher la meilleure objectivité.

Pour assurer la confidentialité des appels et la sécurité des bénévoles, ceux-ci restent **anonymes**, sauf danger avéré pour la victime et lorsque la Loi l'impose.

Les bénévoles sont astreints à une **formation spécifique** assurée par la Fédération 3977.

Le **système d'information** utilisé est sécurisé et fait l'objet d'une autorisation délivrée par la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL).

... mais aussi du conseil et de l'accompagnement,

Une réflexion interdisciplinaire précède toute proposition d'action, afin de prendre en compte l'ensemble des aspects humains, sociaux et économiques de la situation.

L'association apprécie le contexte juridique, sanitaire, médico-social et social des situations.

... complémentaire des services publics de proximité

L'association **s'interdit toute intervention directe** dans les situations qui lui sont rapportées ; elle privilégie le recours et l'intervention des professionnels, des services publics de proximité, d'autres institutions, de services ou d'associations, dont elle n'a ni la compétence, ni la légitimité.

L'association s'inscrit dans le principe **de subsidiarité** par rapport à l'action de ces services : elle ne prend aucune des initiatives que ces services proposent ou peuvent assurer.

Le signalement à la justice d'une situation, lorsqu'il est nécessaire, est réalisé par la Présidente de l'Association, après vérification du bien-fondé de la démarche.

Ces principes sont communs aux centres adhérents de la Fédération 3977, qui les réunit.



L'année 2021 s'est poursuivie dans les mêmes conditions que l'année précédente, en dépit de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et des mesures restrictives en découlant.

L'activité n'a donc pas cessé. L'association Alma a continué ses permanences au local dans le respect des consignes sanitaires et cela grâce à ses bénévoles très dévouées et consciencieuses.

Chiffres-clés – Par trimestres

- 1^{er} trimestre 2021

	Janvier	Février	Mars	Total
Appels reçus*	24	35	28	87
Appels donnés*	71	69	68	145
Dossiers traités	23	25	29	77

*Durant les permanences d'écoute

- 2^{ième} trimestre 2021

	Avril	Mai	Juin	Total
Appels reçus*	26	48	28	102
Appels donnés*	72	78	67	217
Dossiers traités	28	14	26	68

*Durant les permanences d'écoute

- 3^{ième} trimestre 2021

	Juillet	Août	Septembre	Total
Appels reçus*	50	88	58	196
Appels donnés*	70	62	38	170
Dossiers traités	33	20	25	78

*Durant les permanences d'écoute

- 4^{ième} trimestre 2021

	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Appels reçus*	31	24	16	71
Appels donnés*	65	51	54	170
Dossiers traités	23	26	17	66

*Durant les permanences d'écoute

Chiffres-clés – Les dossiers ouverts et traités

Mois	Venant du 3977	Direct	Total du mois
Janvier 2021	22	1	23
Février	21	4	25
Mars	25	4	29
Avril	28	0	28
Mai	12	2	14
Juin	23	3	26
Juillet	29	4	33
Août	20	0	20
Septembre	19	6	25
Octobre	20	3	23
Novembre	21	5	26
Décembre	16	1	17
Total	256	33	289

Chiffres clés – Part de victimes handicapées

Sur les 289 dossiers traités au cours de l'année 2021 traités, 39 concernaient des personnes handicapées.

Chiffres clés – Focus sur la Corse

L'année 2021 a vu 17 dossiers parvenir à l'Association depuis la Corse.

9 concernaient des victimes vivant en Corse du Sud, 8 avaient trait à des habitants de la Haute Corse.

Chiffres clés – Types de maltraitances

110 dossiers avaient trait à des maltraitances psychologiques.

La très grande majorité des appels porte sur des maltraitances issues de l'entourage familial (enfants, conjoints,...) très souvent en proie à des difficultés de toutes sortes (problèmes de santé, problèmes financiers,...)

On trouve ensuite les maltraitances commises par des intervenants extérieurs (aides à domicile, personnel soignant) et par l'entourage extérieur (voisins)

Concernant les institutions (EHPAD, Hôpitaux) nous avons reçu des dossiers de plainte, en lien avec des négligences.

Illustrations de nos actions au travers de cas traités en 2021

① Cas 1 – En cause, le placement au sein d'une institution située dans les Bouches du Rhône

Mme X nous appelle pour signaler la situation de maltraitance psychologique dans laquelle vit son père âgé de 90 ans.

Atteint de troubles cognitifs importants, la signalante nous informe qu'elle l'a gardé chez elle en HAD l'été dernier.

Epuisée, elle a accepté la proposition de sa fratrie de mettre leur père en EHPAD.

Elle avoue ne pas avoir réalisé les conséquences de cette proposition.

Elle ne supporte pas de voir son père qui réclame de rentrer chez lui et elle veut le récupérer chez elle maintenant qu'elle s'est remise et s'est réorganisée.

Malheureusement, sa sœur est la personne référente et le reste de la fratrie habite loin. De plus la direction de l'EPHAD soutient sa sœur.

Celle-ci refuse et envisage de vendre la maison paternelle.

Réaction d'ALMA

Alma l'écoute et essaie de lui faire entendre qu'elle aura du mal à mener sa démarche. Alma lui suggère une médiation avec sa fratrie. Elle pense que cela ne mènera nulle part.

Elle nous dit avoir fait tout ce qu'il fallait pour être en conformité pour le retour à la maison de son père. Elle ne veut pas qu'Alma appelle sa sœur.

Devant les difficultés, elle pense prendre un avocat. Alma la conforte dans cette idée et lui indique que dans ce cas l'association se retirera selon son code de déontologie.

Elle nous remercie pour notre écoute et notre aide.



② Cas 2 – Maltraitance intrafamiliale à Marseille

Mme Y voisine du couple T nous appelle pour nous signaler son inquiétude les concernant.

En effet ce couple âgé de 75 ans loge leur fils âgé de 25 ans, lequel se drogue, ne travaille pas, casse tout dans la maison, deal et prend de l'argent à ses parents qui n'en peuvent plus et qui ont peur de lui.

Le père est très malade et la mère malgré ce protège son fils.

Alma demande d'avoir la possibilité de pouvoir appeler les victimes supposées.

La signalante nous dit qu'elle va leur demander.

Elle rappelle plus tard pour nous signifier leur accord mais nous dit aussi que le père est à l'hôpital et que la mère s'occupe de sa propre mère malade. Alma préfère différer son appel pour ne pas

apporter plus de tracas à ces parents.

Quelques jours après la maman nous appelle. Elle nous confirme la situation et la détresse du couple. Le papa prend le téléphone et nous confie qu'il n'en peut plus.

Réaction d'ALMA

Alma propose de solliciter une assistante sociale qui pourra intervenir et analyser avec eux les éventuelles possibilités y compris une voie juridique.

Le couple T accepte la proposition. Alma s'assure que les contacts sont pris.

Alma dit qu'elle reste à disposition.



📌 Cas 3 – Maltraitance physique par intervenant extérieur

L'appelante nous contacte au sujet de sa mère, Mme M, âgée de 68 ans, car celle-ci serait victime de maltraitances physiques, psychologiques, médicales et financières de la part du cabinet infirmiers qui interviendrait auprès d'elle, 5 fois par jour.

Les parents vivent ensemble dans une maison avec un fils. Le papa est mal voyant et souffre d'un diabète type 1.

La maman, Mme M, est non voyante et souffre d'une sclérose en plaque. Elle est tétraplégique et souffre d'obésité, conséquence de cette pathologie, en fauteuil roulant depuis plus de 15 ans.

La solution d'une hospitalisation à domicile serait compliquée à mettre en place du fait de l'obésité de Mme R, il serait difficile pour différents intervenants de la déplacer à chaque fois.

Le responsable du cabinet infirmier serait violent dans ses manipulations : il aurait blessé, Mme M à la tête. Il refuserait de lever sa patiente, bien que la famille se soit procurée un lève-malade. Le mari de Mme M, lui-même malade, serait obligé de lever sa femme seul.

Le mis en cause ferait des remarques désobligeantes et humiliantes à l'égard de la condition de Mme M.

Il y a peu, il aurait lavé Mme M dehors, au tuyau d'arrosage. Alors que le médecin traitant de Mme M aurait prescrit 5 passages infirmiers par jour, il arriverait qu'il n'y ait que 3 passages.

De plus, un collaborateur de ce cabinet aurait volé de l'argent à la victime présumée : une plainte aurait été déposée.

L'appelante aurait contacté le médecin traitant, qui lui aurait dit ne rien pouvoir faire mais lui conseille de consigner un maximum d'informations pour laisser une trace de la situation. Il n'y aurait pas d'autres cabinets infirmiers disponibles.

L'appelante, souhaitant dénoncer ces pratiques et protéger sa mère, sollicite les conseils d'Alma.

L'appelante nous a transmis les coordonnées du médecin traitant de Mme M et donné son accord pour que le médecin conseil de l'Alma prenne contact auprès de celui-ci

Réaction d'ALMA

Alma a demandé à l'appelante les coordonnées du médecin traitant ainsi que l'autorisation de pouvoir le contacter par l'intermédiaire du médecin coordinateur de l'association qui s'est rapproché de celui-ci et nous a fait un rapport.

Alma demande à la signalante d'être vigilante et de rapporter tout ce qui pose problème afin, si nécessaire, de faire un signalement.



④ Cas 4 – Maltraitance intrafamiliale en HAUTE CORSE

Alma reçoit un appel de Mme V, âgée de 74 ans.

Elle vit en Corse depuis son mariage avec un légionnaire. Elle parle de son mari pervers sexuel qui a voulu toute sa vie la soumettre à ces pratiques qu'elle a toujours refusées.

Elle précise que bien que divorcée, elle se retrouve sous l'emprise indirecte de son ex-mari qui connaît tout le monde en Corse et l'empêche de vivre normalement.

Elle dit ne pas avoir assez d'argent, manger dans les poubelles.

Elle parle d'une abbaye qui l'accueille et la protège.

Réaction d'ALMA

Alma essaie de comprendre dans l'incohérence des propos de cette victime supposée.

Mme V parle de deux assistantes sociales de la légion qu'elle a contactées et qui n'ont rien fait pour la sortir des griffes de son époux.

Nous avons les noms des assistantes sociales. Nous les appelons et apprenons que la situation de Mme V est particulière et qu'il y a de la fabulation.

La victime supposée dit que les avocats corses sont à la solde de son mari et ils ne veulent pas l'aider. Elle nous confie ne pas vouloir retourner sur le continent où elle n'a rien à faire. Elle reparle de l'abbaye.

Au fil des conversations, Alma est convaincue du problème psychologique de Mme V.

Nous clôturons le dossier après lui avoir dit que nous restons à son écoute si besoin.

Représentation et partenariats

Nos partenaires restent en grande partie les CCAS, les Pôles Info Senior, les Maisons de la solidarité, les organismes juridiques, les associations (A3, les Petits Frères des Pauvres, l'ACLAP, l'UNAPEI.....), la MAIA, les relais handicapés

L'année 2021 a été marquée par une volonté d'aller à la rencontre de nos partenaires, pour mieux appréhender les territoires et ainsi cibler nos actions de communication, le but étant de faire connaître notre structure au plus grand nombre.

C'est ainsi que notre Association, par le biais de notre Présidente, a été reçue :

- Pour la Corse du Sud, au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse du Sud (DDCSPP)

Lors de cette rencontre, des échanges fructueux ont eu lieu avec l'ARS représentée par Monsieur Philippe MORTEL, la gendarmerie représentée par le chef d'escadron, Madame Véronique ANGELOTTI et la DDCSPP, en la personne de Madame Lucie LAFOLLY, inspectrice sanitaire.

Il en est ressorti l'existence d'un besoin réel d'écoute et d'action sur le territoire et de plus fort la nécessité pour notre Association de se faire connaître tant auprès des institutionnels que du grand public. De nombreuses pistes d'action et d'intégration de notre association à la vie locale se sont dessinées.

- Pour la Haute Corse, par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Madame Magalie HERVOUET, inspectrice sanitaire et sociale, a ainsi souhaité initier une rencontre avec l'Association afin de mieux connaître ses actions et son fonctionnement. De cette rencontre riche, sont ressorties plusieurs pistes d'actions, dont certaines ont été immédiatement inscrites à la feuille de route 2022.

Enfin, ces deux rencontres in situ ont permis d'élaborer un listing de personnes « ressources » afin de pouvoir disposer des bons relais locaux, nécessaires à un traitement optimal des signalements reçus.

En outre, en dépit de la crise sanitaire qui n'a pas toujours permis le déploiement des actions projetées, nous sommes parvenus à nous déplacer au sein d'établissements accueillant des personnes âgées. C'est ainsi que le 24 novembre 2021, deux de nos bénévoles, Catherine et Martine ont effectué une intervention de sensibilisation (interventions-débat) sur la thématique de la maltraitance financière auprès des résidents intéressés du groupe Domitys (Résidences Services Seniors) à Saint-Raphaël (83).

D'autres interventions de ce type doivent avoir lieu au cours de l'année 2022. En effet, ce projet, lancé par Domitys et la Fédération du 3977 est un enjeu important pour nos structures, en ce qu'il nous permet d'aller au plus près des bénéficiaires de nos services et en ce qu'il nous donne une visibilité très importante.

Nos deux intervenantes ont effectué au préalable une session de formation en visio (outils, programme, méthodologie d'une intervention-débat) avec le bureau national 3977.

De même nous avons déployé tous nos efforts pour faire connaître l'association par une campagne d'affichage dans les hôpitaux.



Les instances de l'association

- Le bureau

Présidente	Emilie CARLI-COLONNA
Trésorier	Max LABISE
Secrétaire du bureau	Valérie TRIBOLO
Chargés de mission Relations partenaires & adhérents	Catherine MARAND-FOUQUET Michel MASSON-BENOIT
Chargée de communication	Michèle BERNARD
Conseillère juridique	Josiane ROBA-GILARDI

Le Bureau a tenu 3 réunions en 2021.

- Le Conseil d'administration

Les membres sont au nombre de 14 qui sont les mêmes qu'en 2020.

Il a été réuni 1 fois en 2021.

Réunions internes

Chaque semaine, se tient une réunion lors de laquelle l'ensemble des dossiers en cours et les dossiers nouvellement arrivés sont passés en revue.

Formation des bénévoles

Destinées aux nouveaux bénévoles intégrant le centre, ces formations sont organisées en trois modules, répartis sur 5 jours :

- Module 1 : « *De quoi et de qui parle-t-on* » (2 jours),
- Module 2 : « *L'écoute et la prise en charge de la maltraitance dans un centre d'écoute* » (2 jours),
- Module 3 : *Le logiciel 3977* (1 jour)..

Renouvellement des outils téléphoniques et informatiques

Cette année a été marquée, en interne, par le renouvellement complet du nécessaire de travail de nos écoutants.

Ainsi avons nous fait l'acquisition d'un matériel téléphonique (téléphone + casques) permettant à chacun de tenir l'écoute dans des conditions optimales.

Une remise à plat du système informatique a également été opérée avec la mise en place d'une sauvegarde des données ainsi que d'un poste informatique neuf au profit des écoutantes.

Mise en œuvre d'une politique de communication d'ampleur

L'Association a procédé à une mise à jour de ses supports de communication. Une importante commande d'affiches et de flyers a été effectuée afin de permettre un envoi en masse dès début 2022 à destination, notamment :

- De toutes les mairies de Corse,
- Des établissements de retraite et EHPAD en Corse et sur Marseille et sa région,
- Des soignants et praticiens de proximité de type infirmiers et pharmaciens.

Fédération 3977 contre les maltraitances

La Fédération rassemble tous les centres départementaux et interdépartementaux adhérents qui luttent contre les maltraitances faites aux adultes en situation de vulnérabilité en France.

Principales missions

- ✓ Recevoir des **alertes par téléphone** pour suspicion de maltraitances au numéro 3977, plateforme nationale, avec la possibilité d'appels directs aux centres départementaux et interdépartementaux par un numéro spécifique ;
- ✓ Contribution à la **coordination des acteurs** de la lutte contre les maltraitances, privés ou publics, à la fois au niveau national et en proximité ;
- ✓ Susciter la **création de centres associatifs de bénévoles** dans les zones non couvertes ;
- ✓ Etre **l'interlocuteur des pouvoirs publics**, et constituer le pivot du dispositif national de lutte contre les maltraitances;
- ✓ Assurer la **collecte des données pertinentes** pour développer les connaissances et la recherche sur les maltraitances, ainsi que les réponses à y apporter ;
- ✓ Organiser et participer aux actions **de formation et de sensibilisation** des acteurs concernés par la lutte contre les maltraitances : professionnels de santé et du travail social, proches aidants, bénévoles des associations et des centres, intervenants des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales, grand public.

Principales valeurs

- ✓ Respecter l'égalité des appelants pour l'accès à l'écoute et l'accompagnement des appels sur le territoire national, quelles que soient les personnes ;
- ✓ Respecter la complémentarité entre les actions associatives d'alerte et les interventions des professionnels et des services publics de proximité ;

Ce dispositif s'engage à permettre à l'appelant sa libre expression, le respect de la confidentialité de ses propos, l'indépendance de son écoute.

Le témoin et la victime sont ainsi protégés des représailles et des sanctions possibles.

Les conseils sont proposés en toute neutralité, excluant tout conflit d'intérêt.

La pertinence de ces conseils est assurée par la formation des intervenants, le suivi pluraliste et multidisciplinaire, l'expérience des centres et leur connaissance du terrain

La Fédération 3977, dispositif national de lutte contre les maltraitances

La plateforme nationale d'écoute 3977

Elle est animée par des professionnels de formations multiples (psychologue, juriste, professionnel du travail social) qui reçoivent les premiers appels pour suspicion de maltraitances, et ouvrent un dossier lorsque c'est pertinent.

Ils sollicitent les centres de la Fédération (ou les services des Conseils départementaux, en l'absence de centre) pour poursuivre l'écoute, puis orienter et accompagner les appelants.

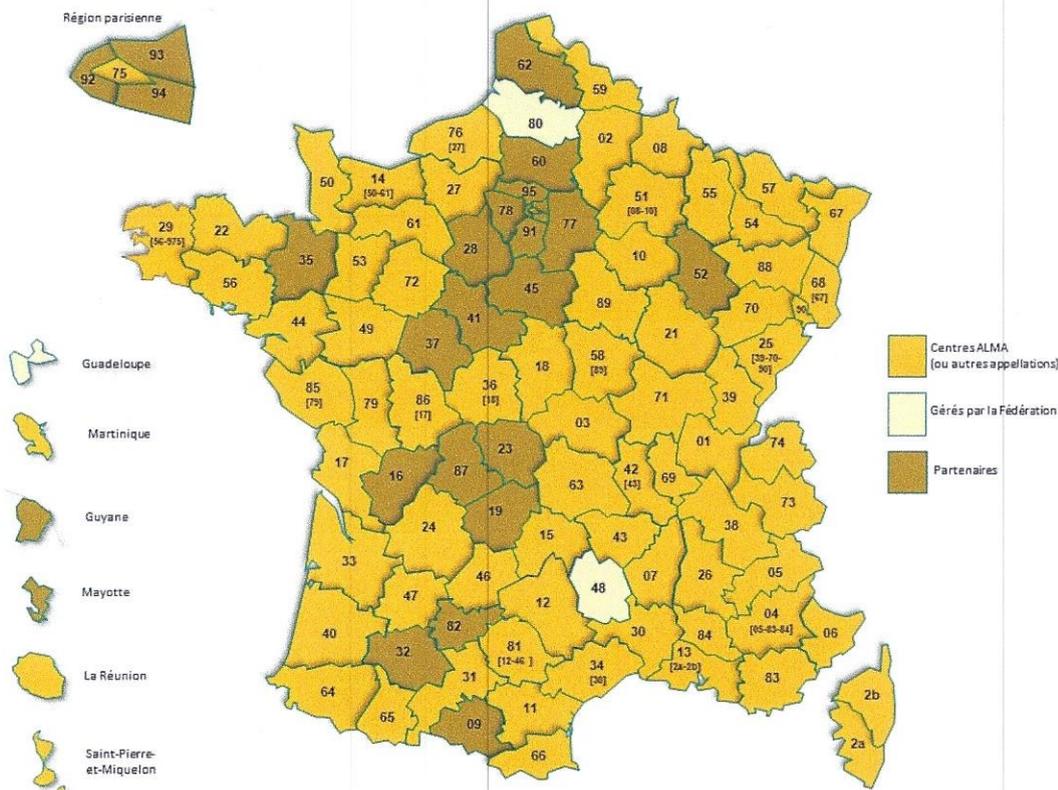
Le réseau des centres départementaux et interdépartementaux

Ils reçoivent des appels directs, ou prennent la suite des écoutes amorcées par les professionnels de la plateforme. Ils alimentent les dossiers ouverts avec les informations reçues. Après analyse de la situation, les centres conseillent les victimes (ou autres appelants) et les accompagnent pour chercher à faire cesser les maltraitances au plus vite.

Par ailleurs, les centres ont une activité de sensibilisation et de formation, ainsi que de communication, visant à faire évoluer les représentations, les connaissances et les compétences des acteurs concernés vis-à-vis des maltraitances.

Les centres sont régulièrement réunis ; des formations sont proposées ; la situation des centres est suivie et de multiples coopérations et mutualisations sont mises en œuvre au sein de la Fédération.

51 centres ALMA interviennent dans 73 départements



Les instances fédérales

L'assemblée générale de la Fédération est constituée :

- de représentants des centres adhérant (collège 1),
- de personnes qualifiées (collège 2)
- et de représentants de partenaires de la Fédération dans la lutte contre les maltraitances (collège 3).

L'assemblée générale élit un **Conseil fédéral** qui, lui-même, désigne par élection un **bureau fédéral**.

Par ailleurs, la Fédération s'appuie sur

- un **Conseil scientifique**,
- un **Comité d'éthique**,
- des commissions permanentes : **commission des centres, commission de la plateforme 3977**
- et des groupes de travail thématiques (dont la **formation**).

Initiatives, représentation & partenariat

La Fédération organise chaque année un colloque.

Elle propose une diversité de formations sur la thématique des maltraitances.

La Fédération participe

- au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age
- et à la Commission Nationale de Promotion de la Bienveillance et de lutte contre les Maltraitances.

Sous l'égide du Ministère des solidarités et de la santé (DGCS), elle entretient un partenariat avec diverses institutions comme

- le Défenseur des droits,
- l'APF- France Handicap
- ou l'institut français de Justice Restaurative.

Site internet : 3977.fr

Annexe financière

Compte de résultat au 31 décembre 2021

ASSOCIATION ALMA13 / 2A / 2B
Edition du : 01/01/2021 au 31/12/2021
Soldes N-1 de l'exercice

Compte de résultat 2021

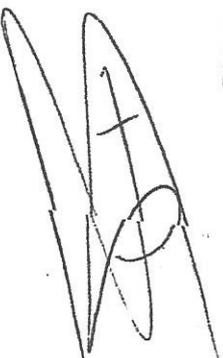
Le 08/01/2022

CHARGES	Exercice 2021		Exercice 2020		PRODUITS	Exercice 2021		Exercice 2020	
60 - Achats	777,65	430,74							
- Achat déduits et de prestations de services									
- Achats non stockés de matières et fournitures									
- Fournitures non stockées (eau, énergie)									
- Fournitures dentelles et de petit équipement									
- Fournitures administratives	777,65	192,09							
- Autres fournitures		236,55							
61 - Services extérieurs	5 499,17	5 221,13							
- Sous-traitance générale									
- Locations mobilières et immobilières	5 000,00	5 009,00							
- Entretien et réparation									
- Assurances	157,97	157,95							
- Documentation									
- Divers maintenance informatique	331,20	55,18							
62 - Autres services extérieurs	2 557,85	3 549,70							
- Remboursements intermédiaires, honoraires, formation									
- Publicité, publications	250,00	1 050,00							
- Déplacements, missions et réceptions	438,80	634,89							
- Frais postaux et de télécommunication	1 316,28	1 457,26							
- Services bancaires	137,80	137,60							
- Cotisations	414,97	289,95							
63 - Impôts et taxes									
- Impôts et taxes sur rémunérations									
- Autres impôts et taxes									
64 - Charges de personnel	25 768,04	19 507,53							
- Rémunération du personnel permanent	20 590,75	15 880,65							
- Rémunération du personnel contrat aidé									
- Charges sociales	4 885,49	3 654,73							
- Autres charges de personnel	291,80	272,25							
65 - Autres charges de gestion courante									
66 - Charges financières									
67 - Charges exceptionnelles									
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	34,00	6 000,000							
- Dotations aux amortissements immobilisations									
- Dotations pour risques et charges d'exploitation	34,00	6 000,00							
- Engagements à réaliser sur subvention attribuée									
- Reports en fonds reportés									
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) Participation	34 826,71	34 809,20							
TOTAL DES CHARGES	850,47	87 866,40							
Excédent (Résultat positif)									
TOTAL GENERAL	35 477,18	122 675,60							
70 - Ventes de produits finis, prestations de services									
- Marchandises									
- Prestations de services									
- Produits des activités annexes									
74 - Subventions d'exploitation									
- Etat (à décaisser) :									
DDCS 13 (personnes âgées +hand)									
DGCS CORSE + DPT CORSE									
- Région(s) :									
DRJSCS PACA									
- Département(s) :									
CD13 (fonctionnement)									
SDPHA 13									
- Commune(s) : VILLE MARSEILLE 3ème Age METROPOLE Marseille									
- Organismes sociaux : CPAM									
- Caisse de retraite									
- Fonds européens									
- Autres (préciser) : Action de sensibilisation Formation Région									
75 - Autres produits de gestion courante									
- Cotisations et dons non affectés									
- Dons affectés									
- Contributions financières reçues autres organismes									
76 - Produits financiers									
- Autres produits financiers									
77 - Produits exceptionnels									
78 - Reprise sur amortissements et provisions, report des engagements									
- Reprise provisions pour risques et charges d'exploitation									
- Reprise engagements à réaliser sur subvention attribuée									
- Reprise reports en fonds reportés									
79 - Transfert de charges									
TOTAL DES PRODUITS	35 477,18	122 675,60							
Déficit (Résultat négatif)									
TOTAL GENERAL	35 477,18	122 675,60							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	39 450,00	41 100,00							
- Secours en nature									
- Mise à disposition gratuite de biens et services									
- Personnel bénévole (2630 heures)	39 450,00	41 100,00							
87 - Contributions volontaires en nature									
- Bénévoles (2630 heures)									
- Prestations en nature									
- Dons en nature									

La Présidente
Emilie CARLI-COLONNA



Le Trésorier
Max LABISE



Bilan de l'exercice 2021

Bilan au 31 décembre 2021

Ci-joint en page 21

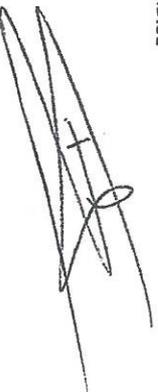
	Exercice N				N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net	Net			
ACTIF									
Actif Immobilisé :									
Immobilisations incorporelles							Capitaux propres		
- Fonds commercial							Capital		
- Autres							Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	16 231	15 591	640				Réserves :		
Immobilisations financières	110		110				- Réserve légale		
TOTAL I	16 341	15 591	750				- Réserves réglementées		
							- Autres	60 422	
Actif circulant :							Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	850	(27 444)
Marchandises							Subventions d'investissement	19 882	87 866
Avances et acomptes versés sur commandes							Provisions réglementées		19 882
TOTAL I	16 341	15 591	750				TOTAL I	81 154	80 304
Créances :							Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés							Dettes	69 000	69 000
Autres	200		200		496		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement							Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisses)	152 934		152 934		152 487		Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisses							Autres	3 729	3 959
TOTAL II	153 134		153 134		152 983		TOTAL III	3 729	3 959
Charges constatées d'avance (III)					280		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	169 474	15 591	153 884	153 263	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			153 884	153 263

Sage Compta 50 (5.01)

La Présidente
Emilie CARLI-COLONNA



Le Trésorier
Max LABISE





**ALlo MALtraiteance des personnes en situation de vulnérabilité
(Handicap, grand âge)**

Soutenu
par



Direction générale
de la cohésion sociale

Centre départemental ALMA13 2A 2B
Cité des Associations, 93 la Canebière BP 178 13001 Marseille
Tél Administratif : 09 63 69 50 94
Tél Ecoute maltraiteance : 04 91 08 50 94 - contact@alma13.fr - 3977.fr
Association loi 1901 - Siret n° 418 661 823 00041